

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/02/2018

Date d'affichage : 15/02/2018

de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 22 février 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

**PRESENTS :** Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

**POUVOIRS :** Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Marc Étienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Jeanne LAURITO

L'association Moto club de Cogolin débute son activité.

Afin de permettre de financer les frais engendrés lors de la création, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association « Moto club de Cogolin » une subvention exceptionnelle d'un montant de 8.000 € (huit mille euros) pour l'exercice 2018.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Moto club de Cogolin » pour l'année 2018 d'un montant de 8 000 € ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

